

LEGENDE DES MATERIAUX EN FACADE

1. CREPI SUR ISOLANT / Teinte laissée au choix du mandant
2. CHASSIS PVC / Teinte laissée au choix du mandant
3. FACADE EN BOIS ajouré EN PROFILS VERTICAUX SELON LA DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION
4. COUVERTURE DU TOIT: ARDOISES NATURELLES / couverture rectangulaire
5. PROTECTION VISUELLE EN PROFILS DE BOIS VERTICAUX, selon la description de la construction
6. PILIER EN BETON ARME / couleur laissée au choix du donneur d'ordre
7. SEUILS EN ALUMINIUM / TON identique aux châssis
8. PLOMBERIE (gouttière et tuyaux de descente) EN ZINC
9. SEUIL EN PIERRE BLEUE / TON naturel
10. BORDURE BETON / TON gris clair
11. GARDE-CORPS EN VERRE - transparent



Phase 1 - LOT 1.1 - Maison unifamiliale

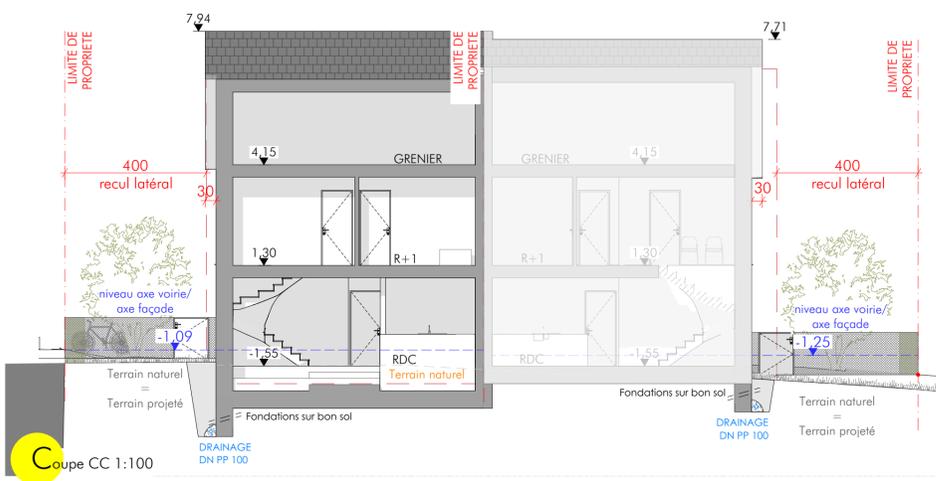
Parcelle soumise au RBVS - Règlement sur les bâtiments, les voies publiques et les sites - QUARTIER EXISTANT - SAISINE



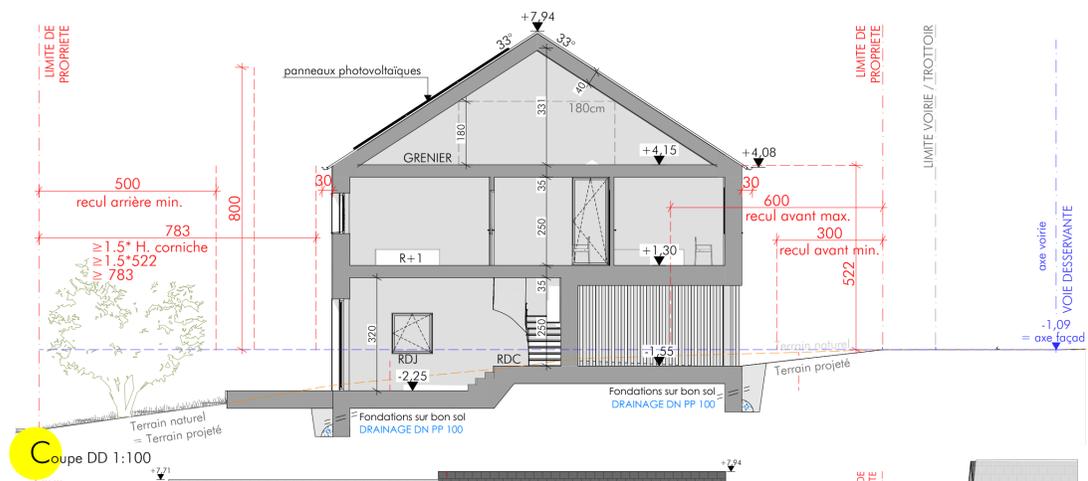
Made Architecture s.à r.l.
4b, rue Emesindor
L-8416 Steinfort
+352 26 10 86 87
contact@made.lu
OAI AP/10555

Maître de l'ouvrage	Commune de Wincrange 27 Hauptstrass L-9780
Projet	Développement de 10 maisons - construction d'une habitation unifamiliale Wëntger Wee L-9752 Hamville
échelle:	1:100 1:500
dessiné par	S. Dewez
contrôlé par	P. Bosch
Cadastre	30/2440
Objet	Plan d'implantation Plan rdc, r+1 et r+2 Coupe AA et BB Elevation façade avant, latérales et arrière
Version Originale - demande d'autorisation - mise à jour	19/09/2024
Version Originale - demande d'autorisation	16/09/2024
code projet	LOT
MHV AUT 301 1.1 b	
	f
	d
	c
	a

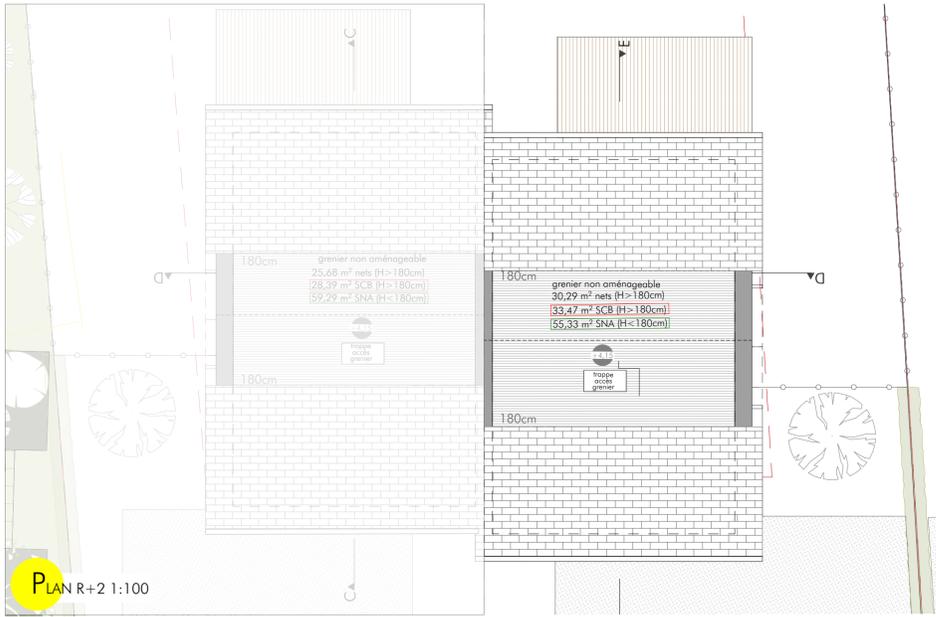
Toutes les cotes du plan sont à vérifier. Quant aux éléments fabriqués en atelier, les mesures sont à relever sur chantier par les différents corps de métiers sous leur seule responsabilité. Des erreurs éventuelles sont à signaler par écrit au cabinet d'études d'architecture et d'urbanisme. Dans le cas contraire, seul l'exécutant reste responsable des dégâts et doit les réparer à ses frais. Tous les éléments de la structure portante sont à définir par un bureau d'études de stabilité. Les dimensions et sections indiquées sur ce plan sont données à titre indicatif.



Coupe CC 1:100



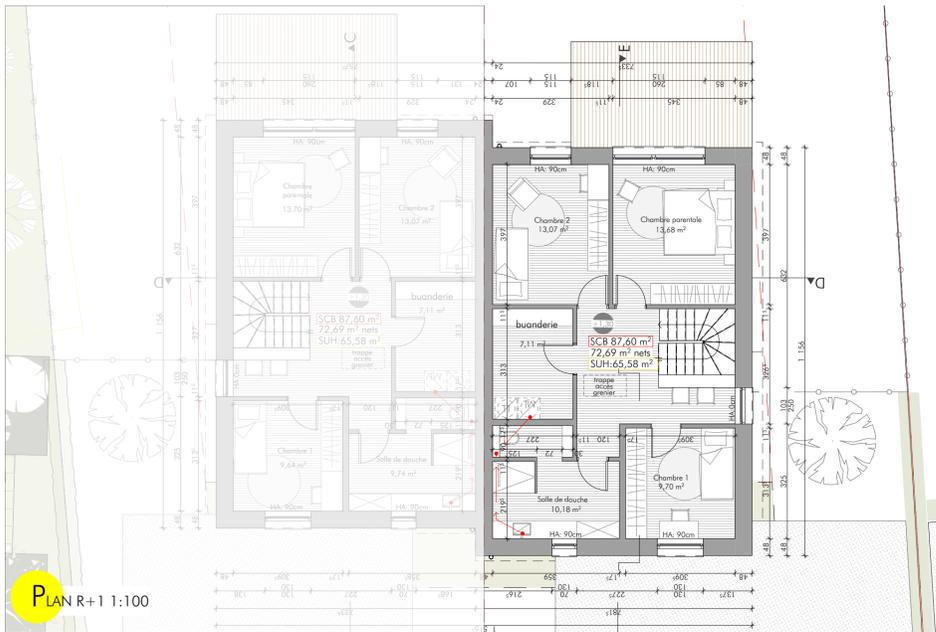
Coupe DD 1:100



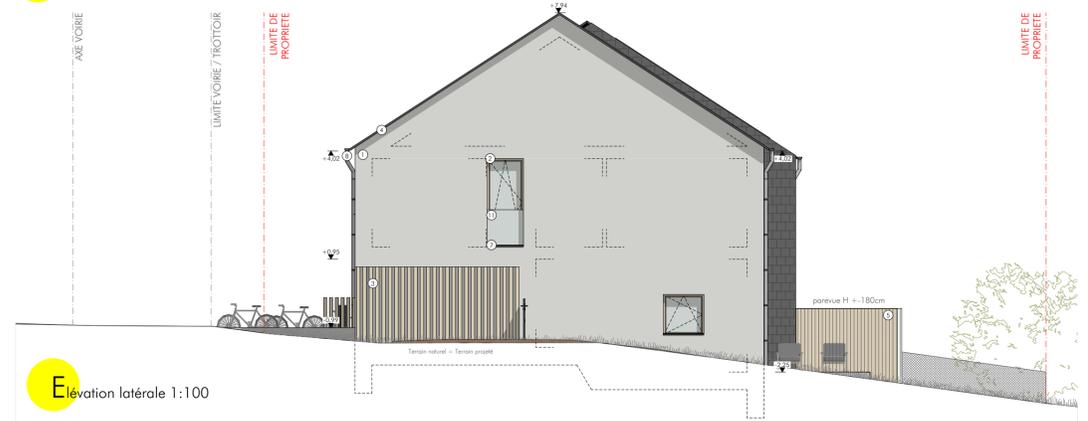
PLAN R+2 1:100



Elevation avant 1:100



PLAN R+1 1:100



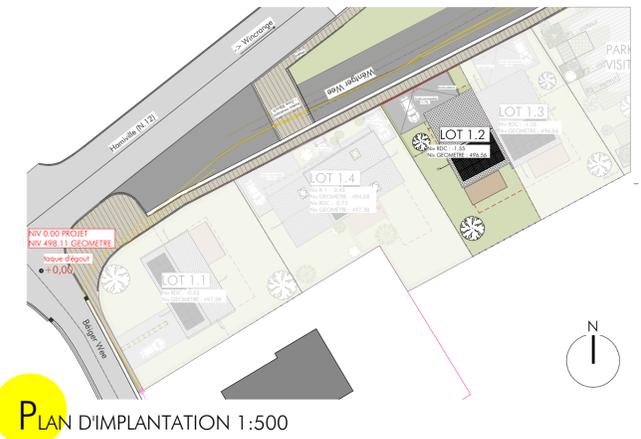
Elevation latérale 1:100



Elevation arrière 1:100



PLAN RDC 1:100



PLAN D'IMPLANTATION 1:500

Phase 1 - LOT 1.2 - Maison unifamiliale jumelée

Parcelle soumise au RBVS - Règlement sur les bâtiments, les voies publiques et les sites - QUARTIER EXISTANT - SAISINE



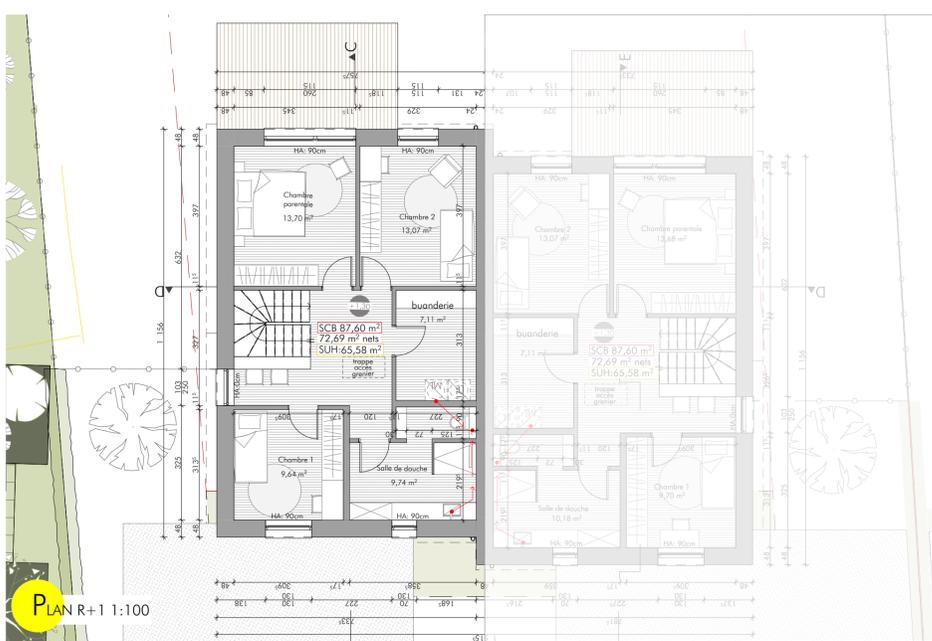
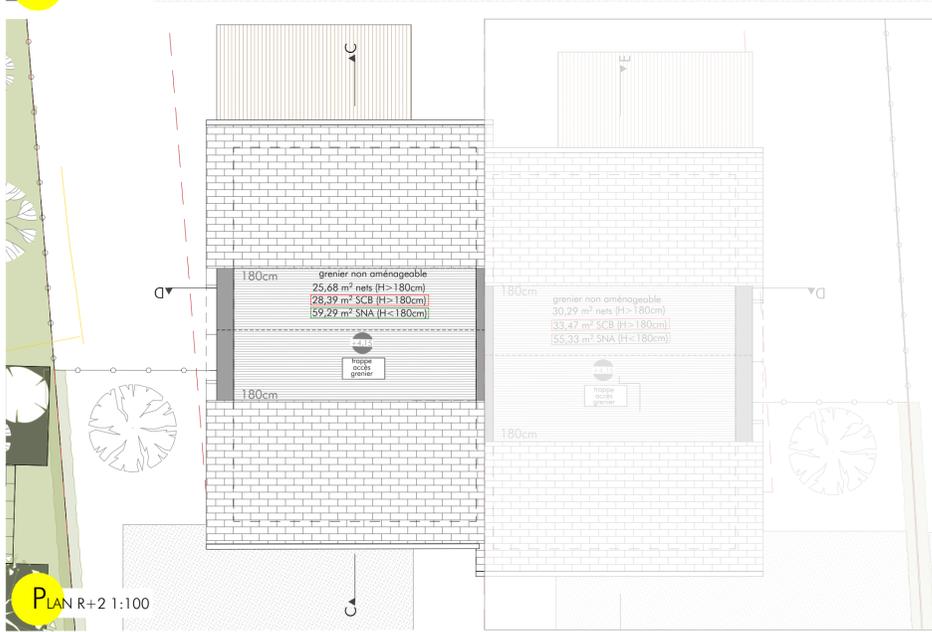
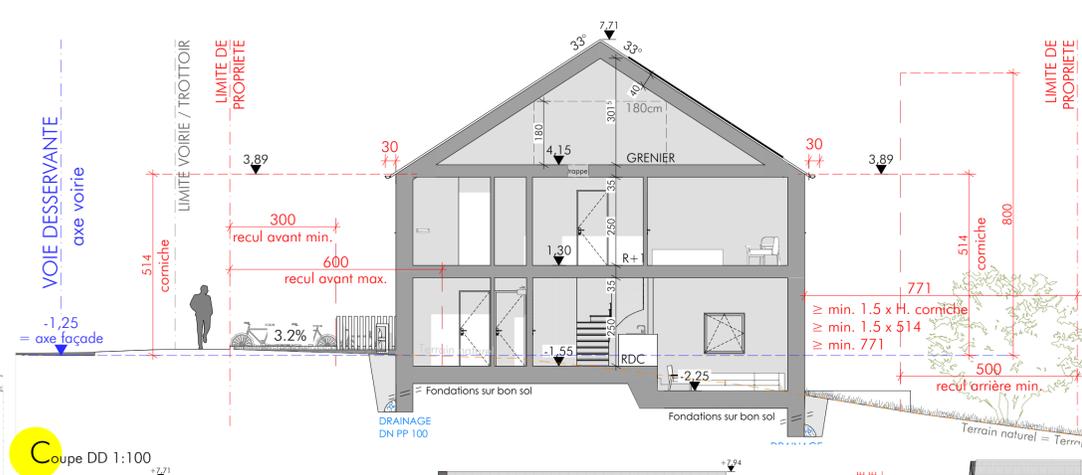
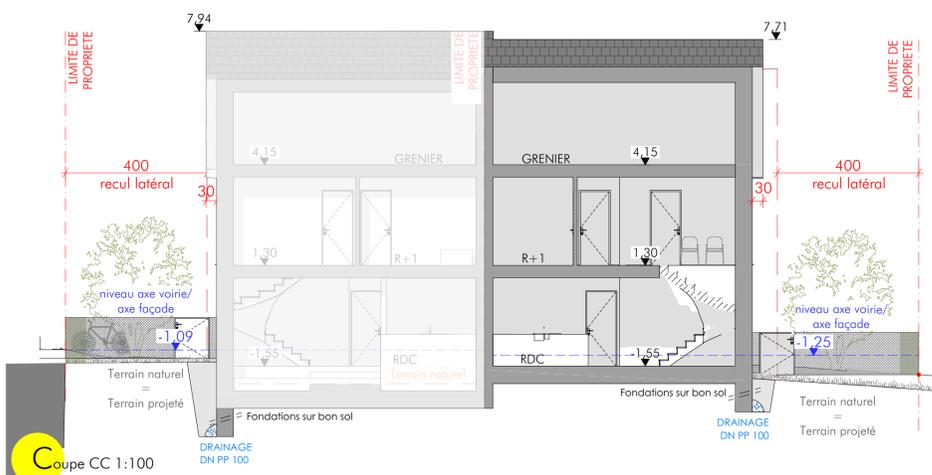
Made Architecture s.à r.l.
4b, rue Emesinde
L-8416 Steinfort
+352 26 10 86 87
contact@made.lu
OAI AP/10555

LEGENDE DES MATERIAUX EN FACADE

1. CREPI SUR ISOLANT / Teinte laissée au choix du mandant
2. CHASSIS PVC / Teinte laissée au choix du mandant
3. FACADE EN BOIS ajouré EN PROFILES VERTICAUX SELON LA DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION
4. COUVERTURE DU TOIT: ARDOISES NATURELLES / couverture rectangulaire
5. PROTECTION VISUELLE EN PROFILES DE BOIS VERTICAUX, selon la description de la construction
6. PILIER EN BETON ARME / couleur laissée au choix du donneur d'ordre
7. SEUILS EN ALUMINIUM / TON identique aux châssis
8. PLOMBERIE (gouttière et tuyaux de descente) EN ZINC
9. SEUIL EN PIERRE BLEUE / TON naturel
10. BORDURE BETON / TON gris clair
11. GARDE-CORPS EN VERRE - transparent

Maître de l'ouvrage	Commune de Wincrange 27 Hauptstrass L-9780
Projet	Développement de 10 maisons - construction d'une habitation unifamiliale jumelée Wëntger Wee L-9752 Hamville
échelle:	1:100 1:500
dessiné par:	S. Dewez
contrôlé par:	P. Bosch
Cadastre:	30/2438
Objet	Plan implantation Plan n°: r+1 et r+2 Coupe CC et DD Elevation façade avant, latérale et arrière
code projet	LOT 301 1.2 b
Version Originale - demande d'autorisation - mise à jour	19/09/2024
Version Originale - demande d'autorisation	16/09/2024

Toutes les cotes du plan sont à vérifier. Quant aux éléments fabriqués en atelier, les mesures sont à relever sur chantier par les différents corps de métiers sous leur seule responsabilité. Des erreurs éventuelles sont à signaler par écrit au cabinet d'architecture et d'urbanisme. Dans le cas contraire, seul l'exécutant reste responsable des dégâts et doit les réparer à ses frais. Tous les éléments de la structure portante sont à définir par un bureau d'études de stabilité. Les dimensions et sections indiquées sur ce plan sont données à titre indicatif.



Phase 1 - LOT 1.3 - Maison unifamiliale jumelée

Parcelle soumise au RBVS - Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites - QUARTIER EXISTANT - SAISINE



Made Architecture s.à r.l.
4b, rue Emesinde
L-8416 Steinfort
+352 26 10 86 87
contact@made.lu
OAI AP/10555

- LEGENDE DES MATERIAUX EN FACADE**
- CREPI SUR ISOLANT / Teinte laissée au choix du mandant
 - CHASSIS PVC / Teinte laissée au choix du mandant
 - FACADE EN BOIS ajouré EN PROFILS VERTICAUX SELON LA DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION
 - COUVERTURE DU TOIT: ARDOISES NATURELLES / couverture rectangulaire
 - PROTECTION VISUELLE EN PROFILS DE BOIS VERTICAUX, selon la description de la construction
 - PILIER EN BETON ARME / couleur laissée au choix du donneur d'ordre
 - SEUILS EN ALUMINIUM / TON identique aux châssis
 - PROMERIE (gouttière et tuyaux de descente) EN ZINC
 - SEUIL EN PIERRE BLEUE / TON naturel
 - BORDURE BETON / TON gris clair
 - GARDE-CORPS EN VERRE - transparent

Maître de l'ouvrage	Commune de Wincrange 27 Hauptstrass L-9780
Projet	Développement de 10 maisons - construction d'une habitation unifamiliale jumelée Wëntger Wee L-9752 Hamville
échelle:	1:100 1:500
dessiné par:	S. Dewez
contrôlé par:	P. Bosch
Cadastre:	30/2437
Objet	Plan implantation Plan n°c. r+1 et r+2 Coupe CC et DD Elevation façade avant, latérale et arrière
code projet	LOT
feuille n°	MHV AUT 301 1.3 b
	f
	e
	d
	c
Version Originale - demande d'autorisation - mise à jour	19/09/2024
Version Originale - demande d'autorisation	16/09/2024

Toutes les cotes du plan sont à vérifier. Quant aux éléments fabriqués en atelier, les mesures sont à relever sur chantier par les différents corps de métiers sous leur seule responsabilité. Des erreurs éventuelles sont à signaler par écrit au cabinet d'études d'architecture et d'urbanisme. Dans le cas contraire, seul l'exécutant reste responsable des dégâts et doit les réparer à ses frais. Tous les éléments de la structure portante sont à définir par un bureau d'études de stabilité. Les dimensions et sections indiquées sur ce plan sont données à titre indicatif.